

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PIERRE BAUDIN

## Réflexions sur les orientations de la politique agricole commune

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 121, n° 3 (1980), p. 153-167

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1980\\_\\_121\\_3\\_153\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1980__121_3_153_0)

© Société de statistique de Paris, 1980, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## RÉFLEXIONS SUR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Pierre BAUDIN (1)

Seule politique sectorielle à avoir atteint un haut degré d'intégration, la politique agricole commune (P.A.C.) est l'objet constant de l'attention des hommes politiques européens. Cette sollicitude est d'autant plus grande que la P.A.C. est génératrice de dépenses communes qui, pour l'instant, mobilisent la plus grande partie du budget des Communautés. Or comme la discussion, la modification ou le rejet du budget constituent les prérogatives majeures du Parlement européen, toute discussion budgétaire implique une discussion de la P.A.C. Une discussion budgétaire étant l'expression concrète d'un programme politique, il apparaît donc évident que chaque groupe politique a « sa » conception de la P.A.C. Dès lors, il n'est pas surprenant que sur le bureau de la Présidence du Parlement européen aient été disposés spontanément cinq projets de révision de la P.A.C. Aucun de ces projets ne contient d'appréciation chiffrée des idées qui y sont contenues. Par ailleurs, étant l'expression « agricole » de programmes politiques, aucun de ces projets n'a actuellement l'assise politique majoritaire qui demeure pourtant la condition première de son acceptation. Il est également surprenant de constater que très peu de projets partent des tendances profondes de l'économie et de la sociologie agricoles de la Communauté; très peu les insèrent dans une vision globale de la société et si quelques réflexions sont présentées sur le futur de cette société, c'est essentiellement pour fuir les problèmes du présent. Toute démarche intellectuelle doit avant tout partir de la situation réelle dans laquelle nous nous trouvons, l'apprécier en fonction des tendances profondes évidentes qui la sous-tendent, faire apparaître les contraintes et leur degré d'intensité et appliquer enfin les choix politiques là où existent des degrés de liberté, variables, par définition, selon les philosophies politiques (2).

Il existe en agriculture une dynamique structurelle fondamentale, c'est-à-dire transcendant les types d'organisation socio-économiques et dont les caractéristiques majeures se retrouvent dans tous les pays agricoles. C'est à partir de cette assise commune que se développent les marchés agricoles dont les évolutions, apparemment hétérogènes, contrastent avec la relative homogénéité de la dynamique structurelle. Dès lors que les multiples parties qui constituent l'ensemble « structures-marchés » évoluent à des vitesses différentes, il y a rupture d'équilibre. Or les décideurs politiques européens n'ont pas apporté de réponses globales à ces dynamismes, mais seulement des réponses partielles en ce sens qu'elles ne s'adressaient qu'aux épiphénomènes agricoles de la société européenne. Dès lors, il y a deux

1. L'auteur avait déjà présenté, les 4 et 9 septembre 1978, au II<sup>e</sup> Congrès européen des Économistes agricoles, une communication intitulée « Faut-il réorienter la politique agricole commune? » + Deux ans plus tard, les idées exprimées à cette occasion ayant été confirmées par les faits, il les formalise et les approfondit dans le présent article, rédigé à la demande de Jacques Michel Durand et publié avec l'autorisation de l'Union des agriculteurs français.

2. Pour une approche plus détaillée, voir Pierre BAUDIN : « Les problèmes profonds de la politique agricole commune » in revue du Marché commun, n° 236, avril 1980, p. 195 à 200.

P.A.C. : la P.A.C. réglementaire et la P.A.C. induite qui agit sur des secteurs économiques et sociaux, parfois même non directement concernés par la P.A.C. elle-même. Or, jusqu'à présent, seules les décisions réglementaires de la P.A.C. ont été appréciées. Par exemple, chaque année, des discussions fort âpres se déroulent lors de la fixation des prix communs; en revanche, infiniment peu de réflexions sont conduites sur le pouvoir structurant de ces décisions de prix. Inversement, certaines décisions communes sont prises dans le domaine socio-culturel, mais infiniment peu de réflexions sont conduites sur l'effet « prix-marchés » de ces décisions.

De telles remarques ne doivent pas conduire au pessimisme mais seulement à la prudence. L'approche de l'étude de la P.A.C. doit être à la fois analytique et globale. La P.A.C. est une création continue; car d'une part elle doit faire face à une réalité mouvante dont elle ne maîtrise que quelques éléments et, d'autre part, elle doit poursuivre une œuvre de longue haleine dont les résultats ne se feront connaître que dans de nombreuses années. Bien plus, de par le fait qu'elle est la politique sectorielle la plus intégrée, la P.A.C. évolue dans un microcosme institutionnel quasi autonome dont elle apprécie les bienfaits mais subit les inconvénients. Étant donné que l'importance de l'agriculture dans l'économie globale est en régression, cette autonomie peut, à la longue, confiner à l'isolement et ne pas être un des éléments moteurs d'intégration que l'on espérait, ce qui confirmerait l'opinion de ceux qui se sont toujours opposés à la création de cet immense effort d'intégration que constitue l'Europe. Enfin, la P.A.C. est une création continue parce que, également à l'échelle mondiale, les cartes politiques, économiques et sociales sont constamment redistribuées. A l'Europe des Six a succédé celle des Neuf et, demain, naîtra peut-être l'Europe des Douze. A la Convention de Yaoundé ont succédé les accords de Lomé et aux traditionnels accords bilatéraux se superpose le dialogue Nord-Sud. L'Europe n'est pas achevée, que, parfois, elle semble déjà dépassée. Ces considérations générales intéressent très directement la P.A.C. En effet, que ce soit une ouverture vers le Bassin méditerranéen ou vers des États de l'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique, il s'agit presque toujours d'États où l'agriculture constitue un secteur très important de l'économie et où l'existence d'une production, généralement à bas prix, est souvent considérée comme une source de devises pour un développement industriel, pouvant remettre ainsi en cause les délicats équilibres internes de l'agriculture européenne.

C'est compte tenu de ces mouvances permanentes et des tendances plus lourdes à moyen terme que doit s'apprécier tout projet visant à rebâtir la P.A.C.

## I — ANALYSE DE LA SITUATION DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Un siècle après sa révolution industrielle, l'Europe connaît sa révolution agricole; plus silencieuse mais plus tenace, elle se concrétise en un puissant développement du progrès technico-biologique. Les découvertes variétales se poursuivent, les techniques de la génétique et de la nutrition s'affinent, la lutte contre les épizooties et la protection phyto-sanitaire s'intensifient; bref la production agricole par unité de production s'accroît de plus en plus rapidement et le problème des excédents de production aurait été soulevé depuis bien longtemps et dans des conditions bien plus graves que celles que l'on connaît actuellement si un certain nombre de soupapes n'avaient provisoirement soulagé la forte pression de cette production agricole qui s'est caractérisée dans la Communauté, par un taux de croissance annuel moyen de plus de 2 % entre « 1968 » et « 1977 » (1).

1. Les années entre guillemets sont des moyenne triennales.

a) *Du côté de l'offre*, la soupape principale demeure la réduction du potentiel de production (terre et hommes), mais l'effet de cette soupape est lui-même contrarié par d'autres facteurs qui tendent, en réalité, à amplifier l'effet initial de l'accroissement de production induit par le progrès biologique. En ce qui concerne les terres, on peut dire qu'en moyenne, chaque année, la superficie agricole utilisée diminue d'un peu moins d'un demi-million d'hectares sur 93 mio d'hectares cultivés; on peut dire également qu'en moyenne, chaque année, environ 100 000 exploitations agricoles disparaissent sur 5 millions. Mais dans tous les États membres de la Communauté, le nombre des exploitations de 1 à 20 ha est en diminution tandis que celui des exploitations de plus de 50 ha est en augmentation sauf en Italie et au Royaume-Uni; cependant, dans cet État membre, toutes les classes sont en diminution mais la classe des exploitations de plus de 50 ha diminue du plus faible pourcentage (—0,6 %). Cet agrandissement des tailles d'exploitation facilite d'autant l'extension du progrès technique de la Communauté, donc de la productivité du sol, donc de la production finale.

Si l'on analyse le 2<sup>e</sup> facteur de production, le travail, on constate que le nombre de personnes employées dans l'agriculture est passée de 11,8 millions en 1968 à 8 millions en 1979. Inversement, de 1965 à 1976, la force de traction dans l'agriculture de la Communauté est passée de 13,8 millions d'unités de traction à 24,5 millions en 1976, soit un accroissement annuel moyen de 6,3 % ce qui, combiné à la diminution de la superficie agricole utilisée, correspond à une augmentation annuelle moyenne de 7,3 % pour 100 hectares.

Si l'on aborde le 3<sup>e</sup> facteur de production, le cheptel, le même raisonnement conduit aux mêmes conclusions. De « 1974 » à « 1977 », le cheptel des poules pondeuses est resté quasi stationnaire, mais la production d'œufs a augmenté de 0,8 % par an. De « 1974 » à « 1978 », le cheptel des vaches laitières a diminué de 0,2 % par an, mais la production annuelle de lait a augmenté d'un peu moins de 2 %.

Donc le ralentissement de la croissance ou même la diminution du potentiel de production (homme, terre, cheptel) a été insuffisamment fort pour contrecarrer les effets du développement du progrès technique et biologique. En revanche, celui-ci a tendu, par la recherche de la taille d'exploitation optimale en vue d'amortir le coût de ce progrès compte tenu d'une certaine hiérarchie de prix, à remodeler la répartition des exploitations par classe de taille et à accroître la production.

b) *Du côté de la demande* de produits agricoles, on constate, en général, un ralentissement de la consommation humaine individuelle de la plupart des produits agricoles à l'exclusion des aliments à base protéique (viandes, œufs et fromage). De « 1968/69 » à « 1976/77 », la consommation par tête a diminué, pour les céréales de 85 à 82 kg, pour les pommes de terre de 90 à 73 kg, pour les fruits y compris les conserves et jus de fruits de 65 à 58 kg, et pour le vin de 51 à 49 litres, tandis qu'elle était stationnaire pour le beurre (6 kg), le sucre (36 kg) et les légumes frais et en conserve (99 kg). En revanche, elle augmentait pour le fromage de 9 à 11 kg, les œufs de 13 à 14 kg et les viandes de 68 à 79 kg. Ces statistiques se rapportent à la période « 1968/69 » à « 1976/77 »; or on constate depuis 1976/77 un net ralentissement de la consommation de certains produits en hausse ou qui ont été en hausse dans le passé et notamment les œufs, le sucre et la viande bovine.

Si on analyse la consommation humaine globale, c'est-à-dire si on prend en compte l'effet démographique, on constate également un ralentissement de la croissance démographique; de 1965 à 1970, le taux de croissance de la population de la Communauté a été de 0,66 % par an alors que ce taux n'a été que de 0,54 % de 1970 à 1975 et de 0,17 % de 1975 à 1978. Actuellement, la population de l'Allemagne et du Royaume-Uni sont même en diminution absolue.

Du côté de la consommation animale, on constate que la production industrielle des aliments composés pour animaux a augmenté dans la Communauté de 4,1 % par an de 1973 à 1978 et que les tourteaux importés ont représenté plus de 22,5 % des matières utilisées dans les aliments composés pour animaux. Il est donc évident qu'une partie importante de l'alimentation animale est de plus en plus satisfaite par des importations.

Si on analyse les possibilités de débouchés pour les produits agricoles de la Communauté, on constate qu'elles sont limitées à certains produits spécialisés, à certaines régions déficitaires limitrophes de régions excédentaires de la Communauté, ou à certains engagements internationaux tel que ceux d'aide alimentaire. En revanche, il existe une tendance à l'accroissement des importations de produits agricoles et alimentaires dans la Communauté. Hormis les importations traditionnelles de produits exotiques ou très spécialisés, la dépendance de la Communauté est surtout technologique, c'est-à-dire qu'elle est induite par les techniques modernes d'alimentation animale. Mais il ne faut pas oublier non plus que si la P.A.C., comme toute politique agricole au monde, possède également un système de protection, pour certains produits, aux frontières de la Communauté, ce système s'est fortement assoupli en ce sens qu'il comporte, notamment, de nombreuses exceptions. Malgré des situations excédentaires, la Communauté a du importer du sucre (accords ACP et avec l'Inde), du beurre (Nouvelle-Zélande), de la viande bovine (accords GATT); elle a du augmenter la perméabilité de ses frontières dans le cadre d'accords préférentiels soit de type bilatéral traditionnel soit de type multilatéral comme le système des préférences généralisées.

c) *En conclusion*, on constate que le progrès technico-biologique a induit, au niveau global, une production agricole dont le taux de croissance est supérieur au taux de croissance de la consommation au sens large et que les soupapes « naturelles » (diminution du potentiel de production; accroissement des débouchés) n'ont pas fonctionné à une vitesse identique à celle de la production. Cette situation, permanente à long terme, a été exacerbée par la longue crise économique des pays industrialisés. Celle-ci a eu pour effet de diminuer légèrement certaines dépenses de consommation des ménages, de ralentir les efforts d'assainissement structurels notamment en freinant les départs hors de l'agriculture par absence d'emplois alternatifs, et, dans certains cas, d'encourager même la production pour essayer de résorber ou d'atténuer le déficit des balances des paiements.

Cependant, l'extension du progrès technico biologique est, elle-même, limitée et c'est peut-être là que se trouve le frein ou plutôt le levier politique principal. En effet, tout accroissement supplémentaire unitaire de production exige un coût unitaire supplémentaire qui, dans le cas d'une structure de production constante, n'est « profitable » qu'en fonction des relations de prix existantes. Les prix de marché étant, dans la Communauté, relativement proches et très dépendants des prix « institutionnels », l'arme « prix » est donc l'arme principale dans la conduite de la P.A.C. Par ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, pour absorber le progrès technique, avec des relations de prix constantes, les structures de production s'adaptent et la taille des exploitations tend à augmenter. Mais cette augmentation est elle-même freinée par la faible mobilité des facteurs de production en agriculture. Donc une politique de hausse modérée des prix nominaux accélère l'assainissement structurel de l'agriculture par élimination des agriculteurs les moins efficaces qui ne peuvent répondre à une nouvelle relation coût/prix par une extension des facteurs de production.

De fait, la relative stabilité de certains facteurs physiques ou animaux de production s'explique par le départ des exploitants les moins efficaces mais aussi par l'extension de ceux qui demeurent en agriculture et qui ont une possibilité de réponse à des relations nouvelles de prix/coûts, notamment en agrandissant leurs échelles de production, ou en intensi-

fiant leur production (voir tableaux 1 et 2). Cette analyse justifie donc ce que l'on a appelé la théorie des trois agricultures. Les exploitations du premier groupe sont des exploitations totalement inefficaces parce qu'elles ont été dépassées par le progrès technico biologique et que tout rattrapage leur est impossible; le second groupe est celui des exploitations, qui, quoique provisoirement dépassées, pourraient redevenir efficaces avec une aide extérieure; enfin le troisième groupe est celui des exploitations qui, par une mobilité et une grandeur suffisante de leurs moyens de production, peuvent répondre aux variations des relations prix/coût et profiter au mieux des avantages du progrès technico-biologique. Il est évident que tout ce raisonnement se situe en dynamique, que, dans cette optique, toute stagnation équivaut à un recul et que toute perspective de développement devrait être faite selon les critères prévisibles d'optimisation qui existeraient à la fin de la période de développement.

Dernière remarque : tout le raisonnement ci-dessus a été conduit au niveau global; mais il pourrait être tout aussi correctement appliqué à la plupart des marchés agricoles. Le fait que l'attention soit généralement centrée sur les « produits à problèmes » ne signifie nullement que le raisonnement ici développé ne s'applique qu'à ces produits. En effet, pour la majorité des produits agricoles de la Communauté, la vitesse de croissance de la production est supérieure à la vitesse de croissance de la consommation interne. Ceci apparaît aisément

TABLEAU 1

Taux annuel de variation du nombre (N) et de la superficie (SAU) des exploitations de 1970 à 1975 selon les tailles des exploitations

	1 — < 5		5 — < 10		10 — < 20		20 — < 50		≥ 50	
	N	SAU	N	SAU	N	SAU	N	SAU	N	SAU
Allemagne . . .	-5,1	-5,4	-5,1	-5,1	-4,6	-4,4	+2,3	+3,0	+6,3	+6,1
France . . .	-5,3	+5,2	-5,9	-6,2	-5,0	-5,0	-0,5	-0,3	+3,1	+2,9
Italie . . .	-1,2	-1,1	-1,4	-1,4	-1,2	-1,0	+0,9	+0,9	-0,8	-1,2
Pays Bas . . .	-3,4	-3,5	-4,8	-4,9	-3,3	-3,1	+1,5	+1,8	-5,1	+5,3
Belgique . . .	-6,5	-7,2	-6,7	-6,6	-3,2	-2,9	+1,9	+2,4	+5,3	+5,1
Luxembourg . . .	-6,2	-6,5	-7,3	-7,3	-7,8	-8,0	-2,6	-1,5	+11,8	+11,5
Royaume-Uni . . .	-7,6	-6,3	-2,9	-2,6	-2,8	-2,8	-2,0	-1,9	-0,4	+0,2
Irlande . . .	-3,8	-4,2	-3,5	-3,4	-0,2	+0,1	+2,6	+2,8	+5,3	+6,2
Danemark . . .	-1,3	-1,1	-3,6	-3,7	-3,5	-3,3	-0,8	-0,3	+3,1	+3,2
CEE . . . . .	-2,7	-2,7	-3,7	-3,8	-3,5	-3,4	+0,4	+0,6	+2,1	+1,5

Source : Situation de l'agriculture dans la Communauté — Rapport 1979.

TABLEAU 2

Évolution des cheptels et du nombre des détenteurs entre 1975 et 1977 au niveau de la Communauté selon les classes de troupeaux

(en %)

		Bovins			Vaches laitières			Porcs		
		1 à 19	20 à 59	60 et +	1 à 9	10 à 19	20 et +	1 à 49	50 à 399	400 et +
Animaux . . . .	1975 . . .	18,0	38,5	48,5	20,4	27,6	52,0	28,0	48,6	28,4
	1977 . . .	15,7	36,4	47,9	17,5	25,2	57,3	19,4	47,2	33,4
Détenteurs . . . .	1975 . . .	61,4	28,3	10,3	60,6	23,0	16,4	89,4	9,7	0,9
	1977 . . .	57,9	29,6	12,5	56,9	23,6	19,3	88,6	10,2	1,2

Source : Rapport sur la situation de l'agriculture dans la Communauté — 1977 et 1979.

à l'examen de l'évolution des taux d'auto-provisionnement des principaux produits agricoles dans la Communauté (tableau 3).

TABLEAU 3

*Degré d'auto-provisionnement des principaux produits agricoles dans la Communauté à Neuf en « 1968 » et en « 1975 »*

(en %)

	« 1968 »	« 1976 »		« 1968 »	« 1976 »
Céréales (total sans riz) . . . . .	86	87	Vin . . . . .	97	98
Pommes de terre . . . . .	100	98	Fromage . . . . .	98	103
Sucre . . . . .	82	111	Beurre . . . . .	91	111
Légumes frais . . . . .	98	98	Œufs . . . . .	99	100
Fruits frais (sans agrumes) . . . . .	80	77	Vian­des (total) . . . . .	98	96

Source : Situation annuelle de l'agriculture — Rapport 1979.

On remarque la différence d'évolution entre les produits sous organisation commune de marché à système d'intervention puissant (sucre, produits laitiers) et les produits sans organisation commune de marché (pommes de terre) ou à système « faible » (fruits et légumes).

## II — LES RÉPONSES DE LA PAC AUX PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE L'AGRICULTURE

Une politique sectorielle ne saurait être univoque. Elle doit combiner plusieurs objectifs en harmonie avec les objectifs généraux de la politique économique et des autres secteurs qui lui sont connexes, et en tenant compte des contraintes socialement supportables. Il appartient donc à la P.A.C., en harmonie avec les objectifs généraux de la politique économique et monétaire de la Communauté (dans la mesure où ils sont définis et où ils sont réalisables) de poursuivre les objectifs que lui assigne le Traité de Rome (art. 38 et 39) en tenant compte de la spécificité du secteur agricole et notamment de ses contraintes sociales et structurelles. Après l'analyse développée au point I, on comprend mieux que le Traité de Rome ait assigné à la PAC comme but premier : « accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole, ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre ». D'où découle tout logiquement le second objectif : « assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ». Les trois autres objectifs sont la stabilisation des marchés, la garantie de la sécurité des approvisionnements et l'assurance de prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

On peut dire que, dans la mesure où les conditions climatiques et pédologiques le permettent, le système des organisations de marché tel qu'il a été mis en place dans le cadre de la P.A.C., y compris le volet commerce extérieur, a permis de satisfaire largement les objectifs de stabilisation des marchés et de sécurité des approvisionnements. Quant à l'objectif de prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs, il ne saurait être atteint par la seule P.A.C. A ce titre, on peut présenter plusieurs remarques :

a) la part de la valeur ajoutée par l'industrie agro-alimentaire et par le commerce est bien supérieure à la part de la valeur ajoutée par l'agriculture dans les dépenses de consommation alimentaire des ménages;

b) les variations de prix à la production ne sont pas intégralement répercutées au stade du consommateur final et, en moyenne, à long terme, l'effet est inflationniste;

c) les élasticités-prix à la consommation pour la plupart des produits agro-alimentaires de base, à l'intérieur d'une faible marge de variation des prix à la consommation, sont proches de zéro. Donc de faibles variations de prix à la consommation des produits agro alimentaires de base ne modifient que très peu les schémas de consommation.

L'ensemble de ces remarques conduit à la conclusion qu'il serait possible de mieux atteindre l'objectif des prix raisonnables par un autre ensemble de moyens que ceux qui sont proposés par certains penseurs et qui ne portent que sur la P.A.C. : la généralisation de systèmes dérivés du système des deficiency payments ou le démantèlement rapide du système de protection extérieure de la Communauté afin d'accroître l'importation de produits agricoles à droit nul comme cela se fait actuellement pour le soja par exemple. Ces réflexions n'ont aucunement pour objectif de rejeter sur d'autres secteurs la responsabilité des hausses de prix à la consommation mais veulent simplement rappeler que :

1. La possibilité d'action de la P.A.C. en ce domaine est inférieure à celle des autres secteurs;

2. La politique de hausse prudente des prix agricoles communs suivie depuis quelques années a conduit à des hausses de prix qui sont inférieures à la hausse des taux d'inflation. A ce titre, la P.A.C. a apporté sa contribution à la lutte contre l'inflation.

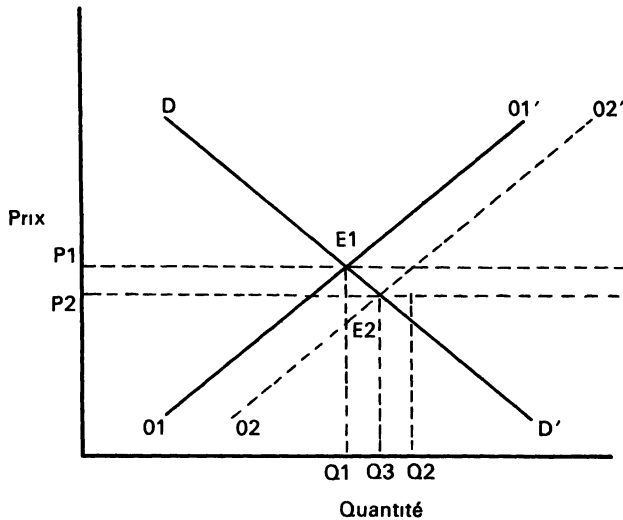
Une question majeure, et souvent débattue, est de savoir si la P.A.C. relève du système d'économie libérale. Dans le cadre de cet article, ceci n'est pas une simple discussion philosophique, mais plutôt un instrument de recherche. En effet, cette approche permet, à partir d'un schéma simple et connu, de mieux qualifier la P.A.C. Une réponse première serait de nier le caractère libéral de la P.A.C. puisqu'elle comprend un système d'intervention intérieur, un régime de protection extérieure et une action socio-structurelle. Mais, inversement, les responsables de la P.A.C. ont toujours souligné que l'instrument privilégié de la P.A.C. demeurerait la politique des prix qui permettait, entre autres objectifs, de mieux atteindre celui de l'accroissement de la productivité, et il est exact que, dans une économie libérale, la seule politique des prix permet d'atteindre cet objectif, à une vitesse, cependant, généralement moins grande que dans le secteur industriel par suite de la faible mobilité des facteurs traditionnels de production en agriculture. Mais, même à l'intérieur de ses propres frontières, l'économie de la Communauté n'est pas purement libérale. D'une part, un assainissement drastique de la situation des marchés et des structures agricoles ne pourrait être socialement accepté, d'autre part il n'est pas de l'intérêt de la Communauté de laisser totalement aux libres forces du marché le choix d'implantation des productions, créant ainsi des zones de concentration d'un côté et des déserts de l'autre. Enfin, il semble difficilement concevable que tant qu'une union économique, monétaire et institutionnelle n'existe pas, les États membres de la Communauté abandonnent, au nom de la théorie des avantages comparatifs, une grande partie de leur auto-provisionnement agricole et alimentaire, ne serait-ce, indépendamment de raison de sécurité, que par souci d'équilibre de balance des paiements. Il est évident que cette dernière remarque doit être comprise comme une atténuation de la théorie de la concurrence complète et non pas comme une règle de base de politique agricole, car, alors, un marché commun agricole n'aurait aucune signification.

a) *La seule politique des prix* pourrait aboutir à l'assainissement structurel posé comme objectif par l'article 39 du Traité, mais elle devrait être drastique. Supposons que pour un produit agricole la courbe d'offre et de demande globales soient celles du graphique n° 1,

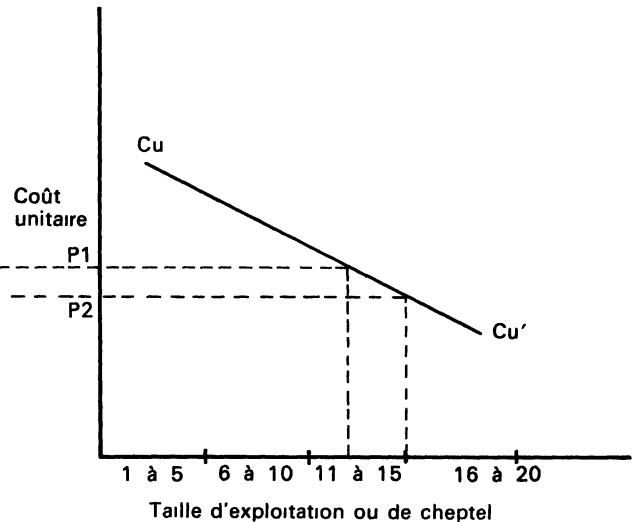


que la courbe de coût unitaire, par le jeu des économies d'échelle, soit celle du graphique n° 2 avec une équi répartition des exploitations ou des troupeaux dans les classes. Le marché est en équilibre à

GRAPHIQUE 1



GRAPHIQUE 2



l'instant  $t_0$  pour un prix  $P_1$  et une quantité  $Q_1$ ; cette quantité est fournie, dans cet exemple, par l'ensemble des exploitations de 12 ha ou 12 têtes de bétail et plus. Au-dessous de 12 ha ou 12 têtes de bétail, le coût unitaire est supérieur au prix du marché, (on suppose que le prix du marché est égal au prix d'intervention). Dans cette situation, les exploitations de plus de 12 unités seront incitées à s'accroître et à accroître leur production. Il est évident que les exploitations de 1 à 9 unités auront disparu ou disparaîtront dans un avenir assez immédiat; quant à celles qui ont entre 10 et 12 unités, elles essaieront, par une aide extérieure (le crédit, en général), de passer dans la tranche des plus de 12 unités. En  $t + 1$ , il y aura une faible augmentation de la demande par accroissement démographique. Cette augmentation n'a pas été reproduite sur ces graphiques par simplification, de même que, par nécessité de clarté graphique, la pente de la courbe de demande a été supposée être environ  $45^\circ$ . En  $t + 1$ , il y aura un accroissement de l'offre ( $O_2-O_2'$ ) qui au prix  $P_1$  entraînerait l'excédent  $Q_2 - Q_1$ . Un ajustement par la politique des prix entraînerait un nouvel équilibre offre-demande à  $E_2$  pour un prix  $P_2 < P_1$  et une quantité échangée  $Q_3$  ( $Q_1 < Q_3 < Q_2$ ). Cette situation rend économiquement non rentables les exploitations de moins de 15 unités avec la disparition des exploitations ou des cheptels de 12 à 14 unités. Donc la politique des prix pourrait théoriquement permettre le nécessaire assainissement structurel induit par le progrès technico-biologique dont profite en fin de processus le consommateur puisque le prix  $P_2$  est inférieur à  $P_1$ .

En fait, la réalité est évidemment plus complexe; mais le raisonnement demeure. Si on analyse la répartition du cheptel des vaches laitières et le nombre de détenteurs de vaches laitières dans la Communauté, on constate la distribution suivante en 1977, selon les classes de troupeaux.

(en %)

	1-4	5-9	10-19	20-39	40-59	60-99	100 et plus	Total
Vaches laitières . . . . .	6,3	11,2	25,2	30,0	11,6	9,4	6,3	100,0
Détenteurs . . . . .	35,5	21,3	23,6	14,3	3,1	1,6	0,5	100,0

Source : Situation de l'agriculture dans la Communauté — Rapport 1979.

Or, sans entrer dans les discussions sur les critères quantitatifs, on peut cependant dire qu'en principe, au minimum, les troupeaux de 20 vaches laitières et plus sont économiquement significatifs, ce qui correspond à un cinquième des détenteurs de vaches laitières et à plus de la moitié des vaches laitières, avec des écarts de 70 % de détenteurs et 94 % de vaches au Royaume-Uni et 6,2 % de détenteurs et 43,7 % de vaches laitières en Italie. Le fait que 35,5 % des détenteurs communautaires ont des troupeaux de 1 à 4 vaches laitières, donc qu'ils produisent à des conditions non-économiques, signifie principalement, soit que le besoin de sécurité et de régularité du revenu par rapport à des revenus complémentaires agricoles ou non-agricoles l'emporte à court terme sur la rationalité économique, soit qu'une solution alternative pour une autre activité économique n'existe pas. Si une politique de prix ne semble pas avoir d'effets directs immédiats sur de tels producteurs, il est évident que cet effet agit à long terme et que ces unités de production disparaissent. En 1975, dans la classe des troupeaux de moins de 5 vaches, on recensait 38,6 % des éleveurs de vaches laitières et 7,5 % des vaches laitières de la Communauté; seulement 2 ans plus tard, ces pourcentages étaient respectivement de 35,5 % et de 6,3 %. Il est donc clair que les résistances structurelles que l'on rencontre dans la mise en œuvre d'une politique de faibles prix sont des résistances de court terme. Par ailleurs, si l'on veut faire remplir aux prix leur rôle d'équilibre de l'offre et de la demande, il est évident que face aux déséquilibres offre/demande que l'on constate sur un nombre de marchés de plus en plus grand, il faudrait, avec le seul instrument des prix, des variations si drastiques que l'on se heurterait immédiatement à des résistances sociales violentes et justifiées.

Dans l'état actuel de la situation de l'agriculture de la Communauté, la politique des prix est insuffisante pour rééquilibrer l'offre et la demande sur les principaux marchés et pour assainir la situation socio-structurelle pour trois raisons majeures :

— l'écart de situation socio-structurelle entre les agriculteurs des États membres a été au départ et est encore trop important;

— les instances communautaires n'ont pas dans le passé mené durablement une politique de prix suffisamment prudente pour que les prix aient une action sur les structures. Or, par effet cumulatif, une telle situation rend le problème proportionnellement plus difficile à résoudre dans le temps;

— les États membres, sous la pression de leur électorat paysan ou dans un souci, à court terme, de politique économique globale (équilibre de balance des paiements, notamment) ont cherché à vider de son sens la politique prudente des prix mise en œuvre depuis quelques années par les instances communautaires. Les moyens généralement utilisés sont, par exemple, la démobilitation inconsidérée des montants compensatoires monétaires dans les États membres à monnaie dépréciée, ou même l'octroi d'aides nationales compensatrices de revenu, quand ce n'est pas, purement et simplement, des restrictions dans les échanges internes de la Communauté.

Cela ne signifie nullement que la politique prudente de prix doive être abandonnée. Elle doit absolument être maintenue et, ceci, sur plusieurs années puisque les pressions sociales exigent que l'effet de pression par les prix soit étalé sur plusieurs années. En revanche, compte

tenu de l'hétérogénéité des taux de divergence des économies européennes, les taux d'inflation sont différents selon les États membres; pour que la pression par les prix soit également répartie sur l'ensemble des agriculteurs de la Communauté, il faut que les prix agricoles communs exprimés en monnaie nationale soient différents. Cette modulation a pu s'effectuer dans le passé par démobilisation des montants compensatoires monétaires. Cette méthode était pratique quoiqu'elle ait donné lieu à des abus dans la mesure où la démobilisation s'effectuait parfois en dehors des décisions de prix ou était modulée en fonction de certaines situations de marché et non pas en fonction de l'évolution des coûts de production. Actuellement, les économies continuent à diverger et la réserve de montants compensatoires monétaires est épuisée, sauf pour l'Allemagne, ce qui ne saurait faciliter le problème puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de montants compensatoires monétaires positifs. Il faudra donc s'attendre à des difficultés majeures en ce sens lors des prochaines fixations communes de prix. Enfin une politique prudente de prix exige qu'une attention particulière soit portée au maintien d'une concurrence loyale entre agriculteurs européens, notamment par un examen critique sérieux des aides nationales et par la suppression des entraves techniques de toutes sortes, y compris pseudo-vétérinaires, au libre jeu des forces du marché.

b) Cependant, une pression sur les agriculteurs par le jeu des prix n'est acceptable que dans la mesure où existent des *possibilités d'alternatives*; d'où la nécessité, d'une part, d'instruments variés de politique agricole et, d'autre part, de coordination des politiques sectorielles, autres que la PAC, avec cette dernière, dans le cadre de politiques économiques et monétaires convergentes dans un premier stade, et unifiées dans un stade ultérieur. Pour les agriculteurs qui, compte tenu des relations prix/coûts induites par une politique de hausse faible des prix agricoles, se trouvent dans une situation marginale et qui désirent poursuivre leur activité agricole, la directive n° 159 leur permet, notamment par des octrois de crédit à des conditions avantageuses et sous condition qu'ils présentent un plan de développement étalé sur 6 ans, d'obtenir l'assistance extérieure nécessaire à leur rattrapage des exploitations supra-marginales par amélioration de leur combinaison des facteurs de production. Pour les agriculteurs qui compte tenu des relations prix/coûts se trouvent dans une situation largement infra-marginale sans espoir d'amélioration de revenu par une modernisation éventuelle, il faut créer des conditions matérielles et sociales suffisamment attrayantes pour qu'ils cessent leur activité agricole soit en cessant toute activité (à plus de 55 ans), soit en se livrant à une autre activité (de 45 à 55 ans). Les facteurs de production ainsi libérés doivent servir en partie à agrandir les exploitations de ceux qui se modernisent, et en partie à d'autres destinations qu'agricoles afin de ne pas remettre dans le circuit économique des facteurs de production qui ne pourraient qu'accroître (plus que proportionnellement avec le progrès technique) la production au-delà des possibilités de la consommation. C'est une des raisons, avec les besoins industriels en bois et la nécessité d'espaces naturels et d'équilibrage écologique, des divers plans d'afforestation et de réafforestation qui sont actuellement mis en place ainsi que des directives communautaires en la matière, actuellement en discussion.

Il faut, néanmoins, constater que ce schéma de politique contient ses propres limites. En effet, pour qu'il atteigne ses objectifs certaines conditions sont nécessaires.

- Il faut une volonté politique des États membres. En effet, contrairement au volet « prix » qui s'applique par voie de règlements obligatoires, le volet socio-structurel de la PAC est esquissé par des directives et mis en œuvre par les États membres. Cette forme, plus souple, permet, et c'est souhaitable, d'adapter les mesures en fonction des situations socio-structurelles différentes. Inversement, cette forme contient un pouvoir d'arbitraire élevé sur lequel les moyens de contrôle sont faibles voire inexistantes. Notamment, au plan national,

c'est rendre un très mauvais service aux agriculteurs que d'être particulièrement laxiste sur les critères des plans de développement. C'est là accorder un sursis qui, en fait, rendra plus dramatique la solution finale.

- Il faut qu'existent dans les États membres des possibilités économiques de mise en œuvre du volet socio-structurel de la PAC. En effet, la longue crise économique qu'ont traversée les pays industrialisés et notamment l'Europe a été caractérisée par un chômage important et des taux d'inflation élevés, notamment au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie et en France. Dans ces conditions, l'assainissement socio-structurel a été freiné, d'une part par l'absence d'emplois alternatifs, d'autre part par le désir de garder un capital foncier comme valeur-refuge contre les effets corrosifs de l'inflation. Dans cette perspective, il eut fallu intensifier les montants des primes pour les rendre plus attrayantes pour les personnes de plus de 55 ans, ce qui aurait correspondu aux efforts déployés pour la pré-retraite dans les secteurs industriels et de services. Quant aux personnes de plus de 45 ans et de moins de 55 ans, on doit soit accepter leur maintien dans l'agriculture comme participation à la lutte contre le chômage, et en tirer les conclusions sur le plan du non-assainissement socio-culturel de l'agriculture, soit prendre le risque d'accroître éventuellement le chômage en poursuivant efficacement la politique des primes attrayantes de cessation d'activité agricole également pour cette catégorie d'âge. Le risque d'accroissement de chômage n'est pas aussi évident que cela peut paraître. Dans bien des cas, les personnes de plus de 45 ans ne se « déracineront » pas vers les villes mais accepteront une activité proche de leur lieu d'existence; activité, qu'elles auraient refusée à des taux bas de primes et qu'elles acceptent à des taux plus élevés. Bien souvent, il s'agira de personnes ayant déjà des activités non-agricoles et pour qui le dernier pas reste à franchir.

- Il faut qu'existent des possibilités financières de mise en œuvre du volet socio-structurel de la P.A.C. Toute politique socio-structurelle est fondée, en majeure partie, sur l'octroi de moyens financiers. C'est donc une politique « chère » dont les effets, peu spectaculaires, ne se font sentir qu'à long terme. Pour des hommes politiques soumis aux pressions du moment, la priorité d'une telle dépense dans l'utilisation des fonds publics n'est pas évidente. Bien plus, en période d'inflation élevée, on peut comprendre qu'une telle injection de monnaie qui, dans sa majeure partie, ne se concrétiserait pas par des investissements, créateurs d'emplois ou destinés à activer une reprise qui se fait attendre, soit de nature à faire hésiter certains dirigeants, qui, bien au contraire, verraient à court terme, les effets bénéfiques d'une surproduction sur la situation de la balance des paiements de leur État membre.

— Il faut enfin que les critères d'octroi des primes soient réalistes et que des efforts particuliers soient faits pour les régions qui en ont le plus besoin sinon la politique socio-structurelle permettra aux régions riches d'accroître encore leurs performances tout en accusant de plus en plus les régions pauvres à la désespérance. En effet, sans même descendre au niveau de la région, on doit constater que les structures agricoles nationales sont trop diverses pour qu'une modulation plus importante du volet socio-structurel de la P.A.C. ne soit mise en œuvre (voir tableaux 1 et 2 et tableau 4 ci-dessous).

c) *Les limites, ci-dessus décrites, du schéma de la dynamique socio-structurelle agricole* ne doivent pas être un obstacle à sa mise en œuvre mais, au contraire, une incitation à le parfaire en l'affinant et en le complétant notamment par le développement plus dense du réseau de recherche et de vulgarisation agricoles dans les régions qui en sont le plus besoin. Car la politique régionale doit être, avec la politique de concurrence, le complément indispensable de la politique des prix et des structures. Mais, une fois de plus, il ne faut pas mésuser

TABLEAU 4

*Pourcentage des cheptels et des détenteurs de troupeaux, selon certaines tailles de troupeaux, en 1977*

Pays	Bovins — Cheptels de 40 têtes et +		Vaches laitières — Cheptels de 20 vaches et +		Porcs — Cheptels de 100 porcs et +	
	% détenteurs	% animaux	% détenteurs	% animaux	% détenteurs	% animaux
Allemagne . . . . .	19,4	51,8	13,7	38,6	8,1	54,3
France . . . . .	25,7	62,6	20,4	49,6	5,8	60,3
Italie . . . . .	4,7	42,7	6,2	43,7	0,9	56,0
Pays-Bas . . . . .	48,5	80,7	55,5	84,7	46,3	86,5
Belgique . . . . .	32,2	68,1	27,5	57,6	23,4	78,8
Luxembourg . . . . .	50,0	82,1	41,5	70,8	8,6	52,2
Royaume Uni . . . . .	53,8	88,9	70,0	94,0	30,9	90,9
Irlande . . . . .	24,4	60,7	21,1	62,4	6,6	81,4
Danemark . . . . .	39,6	75,0	39,5	69,7	29,0	73,9

Source : Situation de l'agriculture dans la Communauté — Rapport 1979.

d'un instrument de politique économique. Il est évident que les zones de montagne sont des zones à problèmes; il est évident qu'il existe des zones à développement économique très différencié, il est évident que les régions méditerranéennes verront leurs problèmes accrus avec une ouverture de la Communauté vers le Sud, mais appartient-il à la seule politique agricole de résoudre ces problèmes? La PAC a fait de nombreux efforts pour aider les régions en difficulté de la Communauté (directive 268 sur l'agriculture de montagne et des zones défavorisées; « paquet méditerranéen » lors des fixations de prix de mai 1978; aides directes pour le blé dur et l'huile d'olive;...). Mais on peut se poser la question de savoir si ces efforts constituent de légères atténuations de la nécessaire dynamique socio-structurelle ou des exceptions graves à cette politique quand on constate, par exemple, que la directive 268 concerne 1/5<sup>e</sup> des exploitations de la Communauté (environ 1 million) et plus d'1/4 de la superficie agricole utilisée (environ 25 million d'ha). Le problème de la dispersion régionale des revenus agricoles est un problème réel, grave et exigeant une solution (*cf.* tableau 5). Cette solution ne peut être qu'une solution à long terme pour laquelle l'agriculture peut apporter une aide nécessaire mais non pas suffisante. Il faut alors mettre en œuvre une politique régionale de développement pluri-sectoriel intégré, sinon les coûts d'opportunité des dépenses agricoles deviendront trop élevés et les efforts agricoles pour compenser l'absence de politique régionale intégrée risquent, à la longue, de contrecarrer les efforts d'assainissement structurel mené au niveau global.

TABLEAU 5

*Dispersion régionale des revenus agricoles (écart maximum par rapport à la moyenne nationale = 100 en 1977 ou 1977/78)*

	Allemagne (1)	France (2)	Italie (3)	Royaume-Uni (4)
Revenu le plus élevé . . . . .	Schleswig-Holstein : 113	Ile de France : 341	Lombardie : 171	England East : 116
Revenu le plus faible . . . . .	Hesse : 84	Limousin : 59	Molise : 55	Irlande du Nord : 78

1. Revenu de l'exploitant et de sa famille par unité de travail familial dans les exploitations à temps complet.
2. Résultat brut d'exploitation par actif familial.
3. Valeur ajoutée brute de l'agriculture par actif agricole.
4. Revenu net d'exploitation par exploitation, sans l'horticulture.

Source : Situation de l'agriculture dans la Communauté — Rapport 1979.

## III. RÉFLEXIONS SUR DES VOIES DE RECHERCHE

La question « Faut-il réorienter la P.A.C. ? » est une question beaucoup trop vaste et beaucoup trop complexe pour admettre quelques réponses simples. Indépendamment des problèmes techniques propres à l'agriculture, c'est de choix de société et de développement global qu'il s'agit et l'Europe a toujours voulu éviter ce débat de fond, auquel elle sera certainement un jour confrontée, si les données politiques actuelles sont maintenues. Dans la situation politique présente et compte tenu de la conjoncture économique et des pesanteurs sociales existantes, une réorientation profonde de la PAC est à écarter, du moins dans l'immédiat.

A ceux qui estiment que la PAC a un coût budgétaire trop élevé, on pourra répondre qu'il ne représente que le 1/3 des dépenses en faveur de l'agriculture et que les autres 2/3 sont effectués à partir des budgets nationaux. A ceux qui estiment que les excédents se multiplient et augmentent en volume, on pourra répondre qu'une situation d'excédent est plus aisée à administrer qu'une situation de crise, que le coût budgétaire de l'excédent représente une prime contre la pénurie ou l'instabilité des marchés et que la situation d'excédent tend à exercer une pression à la baisse sur les prix des produits agricoles dont le consommateur bénéficie en dernier lieu. Certes, tous ces arguments sont exacts, mais ils portent en eux leurs propres limites. La situation sur le marché du lait, par exemple, a atteint les limites du raisonnable et la mise en œuvre de mesures d'assainissement de ces marchés constituera, dès demain, un test de la volonté politique de résoudre les problèmes agricoles autrement que par des palliatifs inopérants. La seconde échéance sera la prochaine fixation des prix où l'on pourra apprécier la volonté politique de chacun de poursuivre la politique prudente de prix, compte tenu de ce que la marge de manœuvre « nationale » que constitue pour certains la démobilitation des montants compensatoires monétaires est épuisée et que les économies nationales continuent à diverger.

Mais, à nouveau, des solutions qui ne porteraient que sur les épiphénomènes que sont les excédents structurels de marché ne feraient que retarder les grandes décisions qui devront être prises pour résoudre non seulement le nombre qui deviendra de plus en plus important de surplus structurels mais aussi les problèmes fondamentaux du développement économique global de la Communauté et notamment ses aspects régionaux, monétaires, sociaux et internationaux. Ces choix, ou du moins les grandes orientations, devraient être arrêtés avant l'élargissement de la Communauté.

Du point de vue de la seule P.A.C., on doit constater que les instruments actuellement mis en place ou qui le seront sous peu suffisent, en majeure partie, pour atteindre les objectifs de la P.A.C. fixés par les articles 38 et 39 du Traité. Ces articles sont la base d'une politique agricole commune dont le ressort central, le dynamisme majeur, est l'accroissement de la productivité d'où découlent le bien-être de ceux qui travaillent dans l'agriculture et la sécurité d'approvisionnement à des prix stables et raisonnables des consommateurs. Cette politique, encouragée au niveau structurel, notamment, par la directive sur l'agrandissement des tailles d'exploitation, offre des alternatives, par exemple, grâce à la directive sur la cessation d'activité ou prend en considération certaines situations sociales et économiques difficiles, entre autres mesures, par le biais de la directive « agriculture de montagne et zones défavorisées ». Cependant, dès lors que la notion de situation sociale délicate est également prise en considération dans la fixation des prix, les surplus et les coûts budgétaires deviennent l'expres-

sion de ce choix « social ». Les responsables de la politique agricole n'ont donc comme alternative que de déplacer les poids de telle ou telle contrainte pour les porter sur d'autres contraintes. A ce titre, le modèle est fermé et le choix de privilégier telle ou telle contrainte relève, non pas d'une volonté politique communautaire autonome, mais résulte des rapports de force du Conseil. En l'absence d'une volonté politique fondamentalement différente, les aménagements de la P.A.C. seront mineurs et les choix alternatifs utopistes.

En revanche, on peut se demander quel peut être l'avenir de la P.A.C. présente. L'accélération de l'histoire, en l'occurrence du progrès technico-biologique, risque de faire apparaître un conflit entre le court (1 an) et le moyen terme (3-5 ans). Ce conflit pourrait disparaître à plus long terme; c'est là la justification majeure de la politique actuelle; sinon on entre dans une spirale cumulative qui aboutit à la destruction de la P.A.C. actuelle. Les réserves de productivité induites par le seul progrès technico-biologique actuellement connu sont immenses et il est exclu d'envisager, ainsi que l'a proposé un parti politique, la suppression des instituts de recherche pour enrayer le développement du progrès technico-biologique! Il reste donc deux soupapes principales : un accroissement de l'assainissement structurel et un développement de la consommation. L'un et l'autre sont possibles. Tout d'abord, l'assainissement structurel s'est poursuivi, à la surprise de certains penseurs, alors que se développait la profonde crise économique que nous connaissons depuis bientôt 10 ans. Il est certain qu'il se poursuivra et même s'accélélera pour une simple raison de déterminisme physique appliqué à une pyramide d'âge vieillissante. En effet, 44 % des agriculteurs de la Communauté étaient âgés, en 1975, de plus de 55 ans et l'on doit s'attendre à un départ important dans les années à venir et à un ralentissement de la croissance de la production. En ce qui concerne la consommation, les débouchés principaux ne doivent pas être espérés dans la Communauté mais certaines tendances actuelles pourraient laisser entrevoir des demandes possibles sur les marchés commerciaux traditionnels ou sur des marchés commerciaux nouveaux. Ce pari est plus aléatoire et ne devrait, en aucun cas, être la justification d'un relâchement d'une politique prudente de prix qui commence à donner certains résultats ou d'un assouplissement de la politique d'assainissement socio-culturel. Quand bien même ce pari, assez aléatoire, serait gagné à moyen ou long terme, le conflit existerait entre le court et le long terme et s'exprimerait lors des prochaines discussions budgétaires. Les ressources propres constituent une enveloppe scellée. Il est donc exclu de poursuivre selon les règles du jeu actuel. Donc, ou bien on estime que la situation présente est un passage obligé vers un avenir meilleur et on peut adopter des aménagements à effets budgétaires, par exemple la généralisation du système de la taxe de coresponsabilité à l'ensemble des produits agricoles émergeant au budget communautaire; ou bien on estime que la situation actuelle ira en s'aggravant et c'est l'ensemble de la P.A.C. qui est à reconsidérer.

Deux remarques peuvent être ajoutées à une réflexion sur le devenir de l'agriculture. Tous les futurologues s'accordent à dire que la plupart des objets que l'on consommera dans les 10 ou 20 prochaines années ne sont pas encore commercialisés. Il en est de même des produits alimentaires. Or, on continue à discuter agriculture! Il nous semble primordial qu'un des efforts majeurs que devrait entreprendre la Communauté est la mise en œuvre d'une politique européenne intégrée de l'alimentation. Hélas, il ne faut pas se leurrer; ce qui est aisément réalisable par des multinationales telles qu'Unilever par exemple est dans la situation actuelle, largement irréalisable au niveau de la Communauté. Cependant certains efforts dans ce sens méritent d'être rappelés et poursuivis : les directives communautaires sur les groupements de producteurs et leurs unions, sur la commercialisation des produits agricoles, sur les règles sanitaires d'hygiène alimentaire, sur les règles vétérinaires, sur les conditions

de concurrence et d'abus de position dominante, etc. Mais leurs effets restent limités et ne s'insèrent pas dans un schéma global de développement.

Enfin, car il faut conclure ces réflexions, signalons que toute l'analyse ci-dessus a été menée au niveau quantitatif. Le niveau qualitatif ne doit pas être négligé. Généralement ce niveau qualitatif n'est abordé que pour les produits (classes différentes pour les fruits et légumes; critères pour certaines céréales; degré alcoométrique pour certains vins, etc...). Rarement le qualitatif est abordé quand il s'agit des hommes. Malgré la directive 161 qui a pour but de développer l'information socio-économique et la qualification professionnelle des exploitants, salariés et aides familiaux agricoles, les résultats sont peu encourageants en la matière. Or il est évident que, dans un avenir plus ou moins rapproché, des mesures drastiques devront être prises. Elles concerneront des produits, des facteurs de production mais aussi et surtout des hommes avec qui les pouvoirs ont toujours entretenu des relations de concertation. Les mesures ne pourront être efficaces que si elles sont comprises, discutées, acceptées. Il serait regrettable que par la suite d'une incompréhension due à une absence d'information ou d'alternative de solution, la chance que représente l'Europe pour les agriculteurs de cette Communauté soit gaspillée et il serait impardonnable de reculer devant une intégration économique plus importante sous prétexte que le secteur-test qu'est l'agriculture rencontre des difficultés, qui, jusqu'à présent, ont pu néanmoins être surmontées.